

N°DELB-20260050

Date de la convocation : 23 avril 2026

Publication sur le site internet le : 6 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 41

Présents : 37 Votants : 41 Absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE MERCREDI VINGT-NEUF AVRIL, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE DE PAVILLY, SIEGE SOCIAL, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, FERMENT Grégory, HAUGUEL Laurent, HAUPAIX Magalie, HOURMANT Frédéric, MERON Mathieu, NICOLLE Noa, OUARRAOU Fatima, POIRREE Guy, PREVOST CATHY, VIAU Frédéric
PAVILLY	M. TIERCE, Maire, CAPRON Magali, CHEVALLIER Aurélie, LARGILLET Agnès, LECAUDE Francis, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	M. LERMECHAIN, Maire, ELIOT Christel
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire, HYACINTHE David
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, HARDY Floriane
VILLERS-ECALLES	GRANLIN Valérie, Maire, LAUNAY Jean-Noël, OLIVIER Christophe
STE-AUSTREBERTHE	RENAULT William, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. FOSSE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. TIERCE

Secrétaire de séance : Monsieur NICOLLE

09 – Direction Générale des Services – SDE (Syndicat Départemental d’Energie) 76 – Désignation d’un délégué chargé de siéger à la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Le Syndicat Départemental d’Energie 76 souhaite mener à bien le renouvellement de sa Commission Consultative Paritaire (CCP) entre son établissement et les EPCI à fiscalité propre qui sont totalement ou partiellement inclus dans le périmètre de son syndicat.

Cette commission, régie par l’article L 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est obligatoire.

Elle est chargée de coordonner l’action de ses membres dans le domaine de l’énergie, de mettre en cohérence ses politiques publiques d’investissement et de faciliter l’échange des données.

Au-delà de l’exigence réglementaire et au vu des enjeux de transition énergétique, le Syndicat Départemental d’Energie souhaite que cette instance devienne un lieu de dialogue et d’échanges réguliers entre les collectivités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté de communes Caux-Austreberthe doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la Communauté de communes au sein du SDE76 ;

Considérant que, conformément à l’article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, l’assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l’unanimité, d’effectuer cette désignation par un vote à main levée ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein des instances du SDE76.

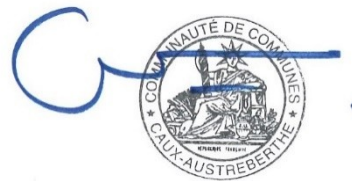
Article 2 : de décider que, dans le cas où une seule liste serait présentée après appel de candidatures, les nominations prendront effet immédiatement.

Article 3 : de désigner :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Matthieu MERON	Raynald TOCQUEVILLE

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.